



Délai pour confier dossier à un avocat

Par **tellier sebastien**, le 21/11/2016 à 10:38

Bonjour.

Suite à une plainte contre moi (réaction très très exagérée), j'ai dû faire une audition à la gendarmerie. J'aurais très probablement un rappel à la loi, sacré justice mais bon... bref :

Je voulais simplement savoir si un avocat peut "se saisir de l'affaire" après que j'ai fait cette audition et reçu ma sanction ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le 21/11/2016 à 11:19

Bonjour,

A moins de vouloir contester les sanctions si sanctions il y a, un avocat ne vous sera d'aucune utilité.

Par **Visiteur**, le 21/11/2016 à 12:36

Toutes les affaires citées dans vos différents posts sont elles liées, car il faut voir le problème dans sa globalité